

Décision

Générale

modern

Décision n° 78-0760/PR/MTP nommant un régisseur de caisse d'avance

n° 78-0760/PR/MTP

Ministère
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Date de publication
27 juillet 1978

Numéro JO
n° 1 du 18/03/1979

Date du numéro
18 mars 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu l'ordonnance n°LR/77-008 du 30 juin 1977

Vu le décret n° 78-018 du 5 février 1978 portant nomination des membres du Gouvernement de la République de Djibouti

Vu l'arrêté n° 1634/SG/CG & u 23 octobre 1968 portant réglementation de la comptabilité publique et fixant les attributions des agents de l'ordre administratif chargés de l'exécution du budget national et des budgets annexe: Vu l'arrêté n° 76-864/SG/CG du 14 avril 1976 instituant une caisse d'avances à la direction des Travaux publics

Vu la décision n° 77-282/SG/FI en date du 14 février 1977 nommant M. Duverneuil, chef de la section « Entretien des bâtiments», régisseur caisse d'avance Vu les nécessités du service

sur proposition du ministre des Travaux publics ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est rapportée la décision n° 77-28/SG/FIN en date du 14 février 1977 nommant M. Duverneuil, chef de la section « Entretien des bâtiments», régisseur de caisse d'avances: Art 9—M Daher Osman Omar. adjoind technique, chef de la section « Entretien des bâtiments » à la subdivision Construction de la direction des Travaux publics, est nommé régisseur de la caisse d'avances instituée par arrêté n° 76-864/SG/CG du 14 avril 1976 en, remplacement de M. Duverneuil. Art. 3. — La présente décision, qui prendra effet à compter du 12 juin 1978, sera enregistrée, publiée et exécutée partout où besoin sera.